

Questions de la session de juin 2018



Dir. N°	Député/Députée	Titre	Page
Grand Conseil (Bureau du Grand Conseil)			
16	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)	Parlement sans papier : le format électronique suffit	3
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE			
1	Rüegsegger (Riggisberg, UDC)	Agrandissement de la gare de Berne : les décharges de la région Berne – Mittelland sont-elles suffisantes ?	4
17	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)	Prévention du suicide sur le pont de la Schwarzwasser	5
Direction de l'économie publique ECO			
4	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)	Coût des Jeux olympiques d'hiver pour le canton de Berne	6
5	Imboden (Berne, Les Verts)	Calendrier et transparence des financements de la candidature aux Jeux 2026 : Kandersteg décide le 8 juin – le canton de Berne attend-il le dépôt de la candidature en février 2019 ?	7
7	Knutti (Weissenburg, UDC)	Remaniement des ORP dans le canton de Berne	8
14	Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole) Roulet (Malleray, PS) Gasser (Bévilard, PSA)	ORP, antennes d'intégration et Santé bernoise: pourquoi ces décisions structurelles maintenant ?	9
Direction des finances FIN			
6	Imboden (Berne, Les Verts)	Stratégie fiscale d'eBay	10
8	Haas (Berne, PLR)	Révision de la loi sur les impôts 2019 et PME	11
12	Mühlheim (Berne, pvl)	Indemnisation des présidents, présidentes et membres du CA de sociétés dont le canton détient toutes les parts	12
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP			
3	Gnägi (Jens, PBD)	De quelles obligations s'accompagne l'augmentation de l'indemnité forfaitaire d'intégration ?	13
Direction de l'instruction publique INS			
9	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Reports d'admission à l'école enfantine	14
10	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Améliorer le contenu de l'enseignement pour les personnes admises provisoirement, en particulier les ressortissants et ressortissantes d'Erythrée	15

- | | | | |
|----|----------------------------------|---|----|
| 11 | Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) | Quel service de messagerie autre que WhatsApp les écoles devront-elles utiliser pour leurs communications ? | 16 |
| 13 | Vanoni (Zollikofen, Les Verts) | Pénurie de personnel enseignant : évaluation de la situation, mesures d'urgence et stratégie ? | 17 |

Direction de la police et des affaires militaires POM

- | | | | |
|---|------------------------|--|----|
| 2 | Wüthrich (Huttwil, PS) | Le canton de Berne contrôle-t-il les modalités des examens de médecine du trafic ? | 18 |
|---|------------------------|--|----|

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques JCE

- | | | | |
|----|---------------------------------|--------------------------------|----|
| 15 | Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) | Centralisations irresponsables | 19 |
|----|---------------------------------|--------------------------------|----|

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 04.06.2018

Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)

Réponse : Bureau du Grand Conseil

Parlement sans papier : le format électronique suffit

Les membres du Grand Conseil en fonction croulent encore et toujours sous une montagne de papier – des documents qui finissent souvent directement à la corbeille. Les rapports d'activité constituent une part importante de ces quantités de documents.

Il faut mettre un terme à cette absurdité organisationnelle, administrative et écologique en ne mettant plus les rapports d'activité à disposition des membres du Grand Conseil qu'au format électronique.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il cet avis et est-il disposé à agir pour que les rapports d'activité ne soient plus mis à disposition des membres du Grand Conseil qu'au format électronique ?
2. A partir de quand cela serait-il possible, et si le Conseil-exécutif n'est pas compétent, qui peut s'en occuper ?

Destinataires

- Bureau du Grand Conseil
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 21.03.2018

Déposée par : Rügsegger (Riggisberg, UDC)

Réponse : TTE

Agrandissement de la gare de Berne : les décharges de la région Berne – Mittelland sont-elles suffisantes ?

Au cours des discussions politiques au sujet des surcoûts que le canton de Berne aurait supportés dans le secteur du gravier et des décharges, le manque de décharges dans la région de Berne demeure un sujet majeur. Des voix s'élèvent parmi les professionnels de la construction, les entrepreneurs, les maîtres d'ouvrages, les architectes ainsi que les autorités et les arrondissements administratifs pour demander la mise à disposition immédiate de sites de stockage supplémentaires, principalement dans le périmètre de la conférence régionale de Berne – Mittelland. Les volumes de stockage existants sont exploités, le prix par m3 augmente : lors de travaux de grande envergure, cela engendre des coûts supplémentaires importants, aussi pour le canton de Berne lui-même.

Questions :

1. Dans quelles décharges les matériaux d'excavation des deux grands chantiers de la gare RBS de Berne et des installations des CFF destinées au public doivent-ils être éliminés (en quantité par lieu) ?
2. Quelles sont les conséquences du contexte actuel sur les critères d'attribution ?
3. A combien le canton de Berne estime-t-il les coûts et le travail supplémentaires s'il faut recourir à des décharges situées hors du périmètre de la conférence régionale de Berne – Mittelland ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 04.06.2018

Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)

Réponse : TTE

Prévention du suicide sur le pont de la Schwarzwasser

Le pont de la Schwarzwasser est souvent utilisé pour des suicides, surtout par les plus jeunes. La sécurisation des sites de grande hauteur a un effet préventif et peut empêcher les suicides.

L'OFROU montre clairement que d'après des études scientifiques fondées sur des données probantes, les barrières physiques, en particulier les filets horizontaux, sont des mesures de prévention du suicide très efficaces. Les autres mesures de prévention seules sont insuffisantes et peuvent tout au plus être considérées comme des mesures d'accompagnement.

Questions :

1. Qu'en pense le Conseil-exécutif ?
2. A quelles mesures concrètes ciblées et réalisables le canton pourrait-il avoir recours pour limiter le risque de suicide sur le pont de la Schwarzwasser ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 23.05.2018

Déposée par : Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Réponse : ECO

Coût des Jeux olympiques d'hiver pour le canton de Berne

Selon un article paru dans le Sonntagszeitung, les coûts de sécurité pour les Jeux olympiques Sion 2026 pourraient atteindre entre 20 et 30 millions de francs. D'après un article du Berner Zeitung, le conseiller aux Etats Hans Stöckli exige que la transparence soit faite. Le Grand Conseil et la population bernoise ont eux aussi le droit de savoir ce qu'il en est et de prendre connaissance des études de base.

Questions :

1. Sur quels scénarios de menaces et quels coûts le Conseil-exécutif se base-t-il à l'heure actuelle pour le canton de Berne ?
2. Comment se fait-il que le Conseil-exécutif n'ait toujours pas communiqué les derniers chiffres, et quand compte-t-il le faire officiellement ?
3. A quelles restrictions dictées par des raisons de sécurité les secteurs et habitants concernés par les Jeux doivent-ils s'attendre en cas de menace « élevée », en particulier pour la circulation ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 24.05.2018

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : ECO

Calendrier et transparence des financements de la candidature aux Jeux 2026 : Kandersteg décide le 8 juin – le canton de Berne attend-il le dépôt de la candidature en février 2019 ?

Le 8 juin 2018, l'assemblée communale ordinaire de Kandersteg se prononcera d'ores et déjà sur une tranche d'1,5 milliard de francs pour une candidature aux Jeux olympiques. Les épreuves de combiné nordique et de saut à ski sur tremplin normal devraient s'y dérouler. La commune a besoin d'un nouveau tremplin de saut à ski ainsi que d'une route d'accès provisoire. En mai, on apprenait dans la presse (Der Bund, 5.5.2018) que le canton de Berne devrait planifier une somme supérieure aux 10 millions de francs initialement prévus pour une éventuelle participation à la candidature au Jeux. Ce, en raison de coûts liés à la sécurité publique revus à la hausse. Dans le Bund, le conseiller d'Etat Amman a déclaré : « Depuis que le comité d'organisation a réparti les coûts de réalisation entre les cantons, on assiste à des reports qui retombent sur les cantons organisateurs. » [trad.] Entre-temps, la Confédération a rendu public son message, adopté le 23 mai 2018. Dans le canton de Berne, en revanche, il n'y a toujours pas de transparence sur le financement des Jeux, alors que la candidature pour les Jeux olympiques d'hiver 2026 court jusqu'au 11 janvier 2019 et que le comité olympique rendra sa décision en septembre 2019.

Questions :

1. Comment seront répartis les coûts liés à la sécurité publique entre les cantons participants, et concrètement dans le canton de Berne ?
2. Comment le canton évalue-t-il l'impact écologique d'une nouvelle route et d'une nouvelle installation à Kandersteg ?
3. Pourquoi la commune de Kandersteg organise-t-elle une votation le 8 juin 2018 alors que, dans le canton de Berne, il n'y en aura vraisemblablement pas avant février 2019 ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 27.05.2018

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : ECO

Remaniement des ORP dans le canton de Berne

Le gouvernement a récemment décidé de fermer des succursales des ORP, notamment celles de Meiringen et de Zweisimmen.

Questions :

1. Combien d'emplois vont disparaître sur les deux sites ?
2. Quelles économies pourra-t-on effectivement réaliser sur ces deux sites ?
3. Le gouvernement peut-il mettre en évidence les économies annuelles que ces fermetures permettraient de réaliser ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 04.06.2018

Déposée par : Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)
Roulet (Malleray, PS)
Gasser (Bévilard, PSA)

Réponse : ECO

ORP, antennes d'intégration et Santé bernoise: pourquoi ces décisions structurelles maintenant ?

Le Conseil exécutif a lancé une réflexion sur le repositionnement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois. Ses conclusions devraient tomber dans quelques jours. Les premiers signes (création de pool de compétences) sont encourageants. Toutefois des annonces successives au mois de mai étonnent car elles impliquent des services cantonaux ou privés implantés dans différentes localités de la région.

Par communiqué de presse du 16 mai 2018, on apprenait du beco qu'il allait fermer à l'automne 2018, pour des raisons d'économies, les succursales ORP de La Neuveville, de Moutier et de Saint-Imier notamment. Le lendemain, le 17 mai 2018, le canton annonçait qu'il entend confier au Service spécialisé de la Ville de Bienne les tâches de l'antenne d'intégration de la région Bienne – Seeland – Jura bernois actuellement assurées par l'association Multimondo, ceci pour des questions de rendement. Le transfert est prévu pour début 2019. Multimondo, amputé ainsi de 40 % de son budget, devra donc se restructurer dans ses activités à Saint-Imier et Moutier surtout. Toujours par communiqué du 31 mai 2018, le canton annonçait que Santé bernoise et Contact Fondation aide addiction reprenaient les activités de la Fondation Contact Jura bernois, dès le 1er juillet. Santé bernoise s'installera à Tavannes à cet effet.

La présente question ne porte de jugement ni sur la valeur des décisions ni sur la localisation des services qui s'ensuit.

Questions :

1. Alors que l'on sait que les communes du Jura bernois ont toutes des attentes quant à la répartition de l'administration cantonale décentralisée dans le Jura bernois, quelle est la motivation du Conseil exécutif d'annoncer ces restructurations en partie internes (beco) et en partie externes, basées sur un contrat de prestations (Multimondo), quelques jours avant la publication des résultats de sa réflexion ?
2. Ne craint-il pas d'exaspérer dans un contexte politique délicat alors que le Grand Conseil a notamment accepté en novembre 2017 de transformer sous forme de postulat le point 1 de la motion d'Anne-Caroline Graber (UDC) à savoir de répartir les services publics retirés de Moutier à l'intérieur du Jura bernois et uniquement en cas d'impérieuse nécessité à Bienne ?
3. Les communes concernées ont-elles été au préalable consultées ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 27.05.2018

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : FIN

Stratégie fiscale d'eBay

La société eBay International est installée à Berne depuis 1999. Son siège principal est à San José, en Californie, et son siège fiscal à Eba Inc, Delaware, Etats-Unis. D'après les rapports de gestion, il y a eu des allègements fiscaux dans le canton de Berne de 1999 à 2016. Des articles de presse (Die Milliarden von Ebay liegen im Berner Steuerparadies [Les milliards d'eBay dorment dans le paradis fiscal bernois], Der Bund, 14.5.2018) ont rendu compte de divers transferts de valeurs patrimoniales à hauteur de 20 milliards à destination de filiales à Berne. On soupçonne un montage destiné à réduire les impôts de la société à l'échelle internationale, étant donné que l'impôt sur le bénéfice est extrêmement bas dans le canton de Berne en comparaison internationale – et qu'il devrait encore baisser avec la révision 2019 de la loi sur les impôts.

Questions :

1. Le canton de Berne a-t-il accordé à la société eBay et à ses filiales (eBay International AG ; eBay Marketplaces GmbH ; H1517 GmbH, etc.) un allègement fiscal pendant plus de 10 ans (LI, art. 84) ?
2. Le canton de Berne profite-t-il des transactions financières chiffrées en milliards qui sont réalisées dans le « paradis fiscal bernois », augmentant ainsi les recettes fiscales dans le canton de Berne ?
3. Quelles répercussions la baisse de l'impôt sur le bénéfice prévue par la révision de la loi cantonale sur les impôts de 2019 aura-t-elle sur les impôts que paie eBay dans le canton de Berne ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 30.05.2018

Déposée par : Haas (Berne, PLR)

Réponse : FIN

Révision de la loi sur les impôts 2019 et PME

Question :

- Dans le canton de Berne, combien de petites et moyennes entreprises (PME) sont susceptibles de profiter de la baisse de l'impôt sur le bénéfice que prévoit la révision de la loi sur les impôts 2019 ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 04.06.2018

Déposée par : Mühlheim (Berne, pvl)

Réponse : FIN

Indemnisation des présidents, présidentes et membres du CA de sociétés dont le canton détient toutes les parts

Dans le canton de Berne, les indemnités versées à certains présidents, présidentes ou membres de conseils d'administration varient énormément d'un établissement à un autre. Il est difficile de comprendre sur quels critères le canton se base pour réglementer ou fixer le montant de ces indemnisations dans des règlements ou des arrêtés. On remarque cependant que la taille de l'établissement n'est pas un critère pertinent :

En milliers de CHF/2016	SPU	SRO	Bedag Informatique
Charges	83 690	159 161	76 779
Indemnisation présidence du CA	29 900	40 400	90 000 à 92 000
Indemnisation membres du CA	116 300	140 500	238 100

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif explique-t-il que les indemnités accordées à la Bedag Informatique soient considérablement plus élevées que celles accordées dans les hôpitaux ou cliniques ?
2. Le Conseil-exécutif estime-t-il que ces différences sont justifiées au vu de la responsabilité et de la taille des établissements ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à étudier les différentes approches et, le cas échéant, à les adapter ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 01.05.2018

Déposée par : Gnägi (Jens, PBD)

Réponse : SAP

De quelles obligations s'accompagne l'augmentation de l'indemnité forfaitaire d'intégration ?

Comme la presse l'a annoncé le 1er mai 2018, le Conseil fédéral, après d'après négociations, est prêt à augmenter l'indemnité forfaitaire d'intégration : à partir de 2019, son montant passera donc de 6000 francs par personne réfugiée à 18 000 francs. En contrepartie, les cantons devront atteindre des objectifs clairement définis, sans quoi ils pourront être contraints à restituer l'argent alloué.

Questions :

1. Quels sont les objectifs clairement définis ?
2. Comment le canton de Berne les aborde-t-il ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 03.06.2018

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : INS

Reports d'admission à l'école enfantine

L'instauration des deux années d'école enfantine obligatoire avec des horaires blocs de quatre leçons tous les matins met nombre d'enfants à rude épreuve. Il n'y a pas si longtemps, les enfants de quatre ans fréquentaient un atelier de jeu une fois par semaine pendant deux leçons, une formule qui, en règle générale, répondait aux besoins liés à leur jeune âge. Le temps de concentration, qui est lié au développement, est en effet encore trop limité, et les grands groupes d'enfants demandent beaucoup d'énergie. Les parents cherchent à présent à désamorcer le problème en reportant l'admission de leur enfant ou en réduisant son temps d'enseignement.

Questions :

1. Combien d'enfants (au total et en pourcentage) ont suivi leur première année d'école enfantine 2016- 2017 avec un temps d'enseignement réduit ?
2. Combien d'enfants (au total et en pourcentage) ont vu leur admission reportée en 2016- 2017 ?
3. Quelles étaient les raisons de ces reports d'admission (1, 2, 3) ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 03.06.2018

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : INS

Améliorer le contenu de l'enseignement pour les personnes admises provisoirement, en particulier les ressortissants et ressortissantes d'Erythrée

Après mon voyage en sac à dos en Erythrée, j'ai examiné ce que nous offrons aux Erythréens et Erythréennes admis provisoirement et me suis entretenue avec des personnes directement concernées. Force est de constater que notre offre et le contenu de l'enseignement que nous leur proposons ne sont pas adaptés au mieux à leurs besoins. Les écoliers et écolières en Erythrée apprennent l'anglais dès leur troisième année de scolarité et la grande majorité de la population pratique l'agriculture. Cela pose pour moi les questions suivantes :

Ne serait-il pas plus judicieux que les ressortissants et ressortissantes érythréens déboutés qui se retrouvent titulaires d'un permis F :

Questions :

1. Soient accompagnés dans l'apprentissage de l'anglais plutôt que dans celui de l'allemand, qui est une langue très difficile pour eux ?
2. Suivent une formation agricole (pour les hommes) ou d'économie familiale rurale (pour les femmes), à Hondrich par exemple ?
3. Quelles mesures le Conseil-exécutif compte-t-il prendre pour que ces personnes qui ne viennent pas d'un pays en guerre puissent profiter d'enseignements les mieux à même de servir dans leur pays d'origine ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 04.06.2018

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : INS

Quel service de messagerie autre que WhatsApp les écoles devront-elles utiliser pour leurs communications ?

D'après les médias, le service de messagerie WhatsApp a fait passer de 13 à 16 ans l'âge minimum de ses utilisateurs et utilisatrices. Or nombre de classes – notamment dans le degré secondaire I – se servent aujourd'hui de cette application pour communiquer. Les conditions d'utilisation ont manifestement été restreintes 'par une nouvelle loi européenne : le règlement général sur la protection des données, dont l'abréviation est RGPD. Entré en vigueur le 25 mai, ce règlement établit que le traitement des données à caractère personnel relatives à un enfant est licite lorsque l'enfant est âgé d'au moins 16 ans. Comme l'application WhatsApp collecte elle aussi des données, elle a dû relever la limite d'âge de ses utilisateurs et utilisatrices. Mais cette application est très appréciée au sein des écoles du pays. Celles-ci n'ont en effet qu'à presser quelques touches pour transmettre à leurs élèves les informations sur des changements d'horaire, des excursions ou des camps, transférer des documents et faire suivre du matériel pédagogique à qui le souhaite. Cela s'inscrit dans l'ère numérique actuelle et permet également aux élèves d'apprendre par la pratique à utiliser les nouveaux médias.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il lui aussi de l'avis que les écoles ne doivent plus utiliser le service de messagerie WhatsApp en raison du nouveau règlement européen sur la protection des données ?
2. Voit-il d'un bon œil que le personnel enseignant et les élèves aient recours à des services de messagerie ?
3. Si l'application WhatsApp devait effectivement ne plus être utilisée pour les communications de classe, quels autres services de messagerie conviendraient éventuellement pour la remplacer ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 04.06.2018

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : INS

Pénurie de personnel enseignant : évaluation de la situation, mesures d'urgence et stratégie ?

Les autorités scolaires communales, les directions d'école et les inspections scolaires régionales ont constaté avec préoccupation ces dernières semaines qu'une pénurie de personnel enseignant au sein de l'école obligatoire se dessinait pour l'année scolaire 2018-2019. En effet, en divers endroits, des postes mis au concours n'ont attiré aucune candidature – et des places aux degrés primaire et secondaire sont encore vacantes un mois avant les vacances d'été.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif juge-t-il la situation actuelle ?
2. Quelles mesures d'urgence ont déjà été prises et/ou sont encore envisagées pour garantir que, l'année scolaire prochaine, les cours seront dispensés partout et l'enseignement de qualité ?
3. Quelle stratégie le Conseil-exécutif suit-il pour que, les années scolaires qui suivront également, il y ait suffisamment d'enseignants et d'enseignantes qualifiés bénéficiant de conditions d'engagement compétitives pour l'instruction obligatoire bernoise ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 03.04.2018

Déposée par : Wüthrich (Huttwil, PS)

Réponse : POM

Le canton de Berne contrôle-t-il les modalités des examens de médecine du trafic ?

A partir de l'âge de 70 ans (bientôt à partir de 75 ans), les titulaires de permis de conduire doivent se soumettre à un examen médical tous les deux ans. Il en va de même pour les chauffeurs professionnels, qui sont tenus de s'y soumettre tous les cinq ans (tous les trois ans à partir de 50 ans et tous les deux ans à partir de 70 ans). Ces mesures visent à renforcer la sécurité routière. Les examens médicaux doivent être effectués par des médecins reconnus.

Cependant, d'après ce que rapportent les personnes examinées, les pratiques peuvent fortement varier. Si l'ampleur de l'examen médical (et donc ses coûts) peut s'expliquer par l'état de santé, qui varie d'une personne à une autre, la facturation est claire : les personnes auscultées doivent elles-mêmes prendre en charge les coûts et la caisse-maladie ne peut pas les rembourser. Toutefois, il n'en est pas toujours ainsi.

Questions :

1. Qui assure la formation des médecins et leur délivre une autorisation pour effectuer l'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à rappeler aux médecins que les examens de médecine du trafic ne sont pas remboursés par la caisse-maladie et qu'ils sont à la charge des personnes examinées ?
3. Le canton de Berne contrôle-t-il si les médecins reconnus effectuent les examens de médecine du trafic conformément aux exigences ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de juin 2018

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 04.06.2018

Déposée par : Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Réponse : JCE

Centralisations irresponsables

A cause des décisions centralisatrices que le Conseil-exécutif prend depuis des décennies, la région Haut-Simmental et Gessenay se retrouve avec des services publics réduits à peau de chagrin. En novembre 2017, l'office des poursuites et des faillites faisait les frais du programme d'allègement 2018, et c'est à présent au tour de l'office régional de placement. Les habitants et habitantes doivent désormais se rendre à Thoune, Interlaken ou Frutigen pour presque toutes leurs démarches auprès des offices cantonaux. Aucune décision ne mentionne le temps et les frais supplémentaires que génèrent ces déplacements. Chaque fermeture d'office demande de nouveaux efforts à toute une région. Sans parler des pertes d'emplois et de places de formation. A chaque intervention à ce sujet, que ce soit via motions ou déclarations de planification, la région Haut-Simmental et Gessenay a été renvoyée à la dématérialisation à venir. Pour le Conseil-exécutif, lorsque nous passerons à l'ère numérique, le lieu où se trouvent les postes de travail n'aura plus aucune importance.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il disposé à revenir sur la fermeture de l'office régional de placement de Haut-Simmental et Gessenay ?
2. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il implanter des services décentralisés dans la région Haut-Simmental et Gessenay pour élargir l'offre de prestations de services numériques ?
3. Le Conseil-exécutif doit établir la liste de toutes les fermetures d'offices, d'écoles et de sections qu'a connues la région Haut-Simmental et Gessenay depuis 1990, en précisant le nombre d'emplois et de places de formation supprimés ainsi que la perte économique occasionnée.

Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil